

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD EQUITY SRI

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0013204187 - RC EUR

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Actions de pays de la zone euro

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence EURO STOXX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis. Grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Politique d'investissement : pour mener à bien sa politique d'investissement le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ». Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures relatives en termes de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement notamment au sein de leur secteur d'activité ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra-financiers, l'équipe de gestion s'appuie en partie sur les services de la société d'analyse Vigeo Eiris. Des informations complémentaires figurent également dans le code de transparence de la société de gestion consultable sur le site www.lazardfreresgestion.fr.

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

A. Le filtre extra-financier. L'analyse de la gouvernance est menée en interne, les analystes gérants de la société de gestion étant selon nous, les mieux à même d'appréhender la qualité de la gouvernance d'une société. Cinq critères (Ressources Humaines, Environnement, Relations clients-fournisseur, Droits Humains et Engagement Sociétal) sont analysés suivant la pondération spécifique de la société de gestion pour chaque critère qui offre, selon nous, la meilleure expertise dans ces domaines.

Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, les 3 conditions suivantes doivent être respectées :

1. la note moyenne pondérée, pour l'ensemble des domaines y compris celui des ressources humaines, doit être positive ;
2. la note du domaine des « Ressources Humaines » doit être positive également ;
3. une gouvernance d'entreprise satisfaisante, c'est-à-dire garantissant un traitement juste des minoritaires et prévenant les conflits d'intérêt.

A noter que les notes utilisées pour les deux premières conditions sont produites par une agence indépendante. Ce choix d'externalisation a été retenu car l'expertise de cette société paraît offrir une plus grande qualité dans les notations qu'une analyse interne à la société de gestion. Les poids utilisés pour la note pondérée ont néanmoins été fixés par le gestionnaire.

Les différents critères qui permettent de définir une notation par valeur sont les suivants :

- ressources humaines (40 %) : gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations ;
- environnement (30 %) : gestion des sites de production et réhabilitation de ces sites. Niveau d'information disponible pour ce critère ;
- relations clients-fournisseurs (10 %) : gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (emploi des enfants...);
- droits humains (10 %) : prévention des risques notamment de discrimination ;

- engagement sociétal (10 %) : intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si la note de l'entreprise reste positive et que la note "ressources humaines" n'est pas négative la valeur est maintenue en portefeuille. Si l'une des deux conditions précédemment mentionnée n'est plus satisfaite, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

B. Le filtre financier. Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

100% des actions au sein de la Sicav sont notées par une agence indépendante (notations extra-financières), les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

La Sicav peut détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPCVM monétaires et/ou monétaires court terme français ou étrangers et/ou des FIA monétaires et/ou monétaires court terme français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement monétaires étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

La Sicav peut utiliser, dans la limite de 10% de l'actif net, des futures sur actions, indices actions et de change, des options sur actions, indices actions et de change et des swaps d'actions et de change, et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir le portefeuille au risque action et de change.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

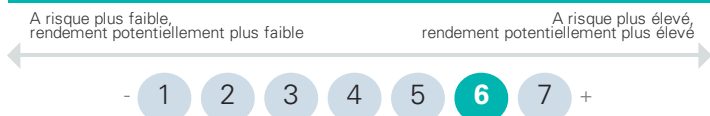
Cet OPC est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous :

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement de la Sicav dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	2,39% *
----------------	---------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

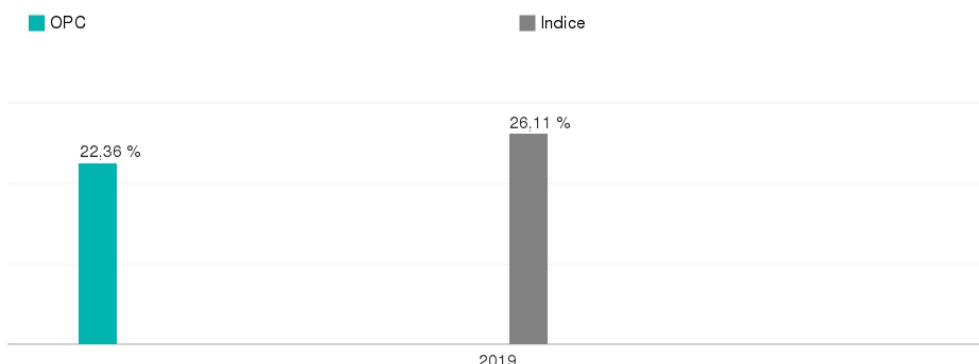
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 25/07/2001

Devise : EUR

Indicateur de référence :

EURO STOXX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis

Informations pratiques

Nom du dépositaire : Caceis Bank.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de Lazard Frères Gestion et sur internet.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **09/03/2020**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.